DEMANDE D'ENTRÉE EN EHPAD

VOLET À REMETTRE
À VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Votre patient vous sollicite concernant sa demande en ligne d'entrée en EHPAD. Ceci nécessite une intervention de votre part pour le remplissage du volet médical sur le logiciel VIATRAJECTOIRE (service public, gratuit, confidentiel, sécurisé, validé par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Comment ça marche ?

- Tapez **www.viatrajectoire.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur ou recherchez VIATRAJECTOIRE sur votre moteur de recherche (Google, Lilo, Startpage...).
Sélectionnez le premier site proposé.
- Introduisez votre carte CPS dans votre lecteur.
- Cliquez sur « **Médecin libéral** ».
- Renseignez votre adresse email lors de votre première connexion.
- Sélectionnez la ligne correspondant au dossier du patient.
- Complétez le volet médical, si besoin le volet autonomie et validez.
- La demande peut-être envoyée par votre patient, un professionnel social accompagnant ou par vous-même.

Pour plus d'informations

Vous trouverez en bas de la page d'accueil de VIA TRAJECTOIRE une rubrique Foire Aux Questions (FAQ) qui vous apportera les réponses aux questions les plus fréquemment posées.

Si vous rencontrez une difficulté d'ordre technique lors de l'utilisation de ce service, vous pouvez adresser un mail à l'adresse suivante :
viatrajectoire@synapse-hdf.fr

ARS Hauts-de-France - Cellule communication - Crédit photo : fotolia.com - 01/18

Vous recherchez un **établissement** pour **personnes âgées dépendantes** ?

Guide d'utilisation

- Demande d'inscription en ligne
- Annuaire des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- Recherche par critères géographiques, financiers et médicaux
- Échanges directs avec les établissements

URPS MÉDECINS LIBÉRAUX HAUTS-DE-FRANCE
ViaTrajectoire Une orientation personnalisée
ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France

Comment faire la demande sur internet ?

La constitution de votre dossier unique permettra l'envoi de vos demandes aux EHPAD souhaités

1 - Tapez **www.viatrajectoire.fr** dans la barre d'adresse de votre navigateur ou rechercher VIA TRAJECTOIRE sur votre moteur de recherche (Google, Lilo, Startpage…). Sélectionnez le premier site proposé.

2 - Cliquez sur PARTICULIER.

3 - Cliquez sur **« Créer mon dossier »** lors de votre première connexion puis laissez-vous guider.

4 - Acceptez la **« Charte des usagers »**.

5 - Validez la création de votre dossier sécurisé en activant le lien reçu sur votre messagerie électronique.

6 - **Conservez votre numéro de dossier et mot de passe**, ils vous seront demandés lors de chaque connexion pour **« Accéder à mon dossier »**.

7 - Renseignez le volet administratif. N'oubliez pas d'enregistrer !

8 - **Prenez rendez-vous avec votre médecin traitant** pour qu'il renseigne le volet médical.

9 - Cliquez sur **« Présélectionner les établissements »** pour effectuer votre recherche selon vos critères (localisation, type d'hébergement, tarification, prestations de confort et soins proposés).

10 - Cliquez sur **« Contacter les établissements retenus »** pour envoyer votre dossier complété.

11 - Retournez sur Via Trajectoire, allez dans l'onglet **« Consulter les réponses en ligne »** pour suivre les réponses apportées par les EHPAD* à vos demandes.

Un message électronique vous est adressé lors de toute réponse apportée par les établissements contactés.

* EHPAD : Etablissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes.

Qui a accès au dossier ?

LA PERSONNE ÂGÉE OU UN DE SES PROCHES

- Renseigne le volet administratif.
- Envoie ses demandes aux EHPAD.
- Reçoit un message électronique dès qu'un établissement répond.

LES ÉTABLISSEMENTS D'HÉBERGEMENT (EHPAD)

- Reçoivent les demandes en ligne.
- Répondent dès qu'une place se libère.

LE MÉDECIN TRAITANT

- Complète le volet médical et autonomie via sa carte CPS.

LES ÉQUIPES HOSPITALIÈRES

- Initialisent des demandes d'entrée en EHPAD pour le compte de la personne âgée hospitalisée.
- Peuvent actualiser le volet médical en cas d'hospitalisation.

DEMANDE D'ENTRÉE EN EHPAD

VOLET À REMETTRE
À VOTRE MÉDECIN TRAITANT

Complétez le volet médical

Conforme au dossier unique national réglementaire, **le volet médical n'est accessible qu'aux médecins**.
Le remplissage vous permet d'indiquer les éléments qui auront une incidence sur l'entrée en EHPAD.

Enregistrez et validez

- Le bouton **« Sauvegarder »** vous permet d'enregistrer le dossier et d'y revenir ultérieurement.
- Cliquez sur le bouton **« Valider »** dès que le volet médical est finalisé.
- Le bouton **« Ajouter »** permet de joindre des documents (ordonnances, courriers…).

Votre tableau de bord

Il vous donne accès, en temps réel, aux demandes de vos patients. Il vous permet ainsi de connaître l'état d'avancement de leur dossier.

URPS MÉDECINS LIBÉRAUX HAUTS-DE-FRANCE NORD-PAS DE CALAIS / PICARDIE

ViaTrajectoire Une orientation personnalisée

ars Agence Régionale de Santé Hauts-de-France